

# CHALLENGE SEVENS FEMININ 2026

## 1. Principe :

Le Challenge Féminin de rugby à 7 s'adresse à toutes les équipes affiliées à la FFR et aux joueuses de 18 ans et plus licenciées à la FFR (hors joueuses sous contrat fédéral). Le challenge est organisé sous la forme de 4 tournois. Les 3 premières étapes sont qualificatives pour la dernière étape.

## 2. Tournois :

Les tournois qui composent le Challenge Féminin de rugby à 7 :

- **Etape 1 :** Howard Hinton Sevens : 30 et 31 mai 2026 à Tours
- **Etape 2 :** Delamon Sevens : 13 et 14 juin 2026 à Fos sur Mer
- **Etape 3 :** Landes Sevens Cup : 20 et 21 juin 2026 à Mont de Marsan
- **Etape 4 :** Med Sevens : 04 et 05 juillet 2026 à Mèze

## 3. Format et le classement :

Pour l'édition 2026, le Challenge Sevens Féminin sera organisé en deux temps. Un premier temps qualificatif (qui se jouera sur les 3 premières étapes) et un second temps la finale sur la 4<sup>ème</sup> étape.

### Etapes qualificatives :

Les équipes doivent participer à minimum 2 étapes qualificatives pour intégrer le Challenge Sevens Féminin.

Si l'équipe participe à 3 étapes qualificatives, les points sont comptabilisés sur les 2 meilleures étapes (avec un bonus de participation pour la 3<sup>ème</sup> étape).

Sur chaque étape sont attribués :

- Des points de participation : 2 points par étape
- Des points de performance : en fonction du classement

### Etape finale :

Les 12 meilleures équipes se qualifieront pour l'étape finale ou les compteurs seront remis à zéro (le classement des étapes qualificatives permettra de réaliser les poules). L'équipe vainqueur de l'étape finale sera sacrée vainqueur du Challenge Sevens Féminin.

### Inscriptions :

Les équipes doivent s'inscrire auprès de la FFR **au plus tard le 30 mars 2026**, chaque équipe s'engage à participer aux tournois auxquels elle est inscrite ainsi qu'à la finale si elle se qualifie. Chaque équipe devra ensuite finaliser son inscription auprès de chaque étape (auprès des organisateurs) au plus tard 1 mois avant le début du tournoi.

- Si une équipe est inscrite auprès de la FFR (via ce formulaire) à un tournoi et qu'elle n'y participe pas : forfait : -4 points de participation et 0 point de performance, pas d'aide financière.
- Si une équipe est qualifiée pour la finale et qu'elle n'y participe pas : pas d'aide financière.

## **Accompagnement financier :**

- Les équipes qui respectent leur engagement sur les tournois avec la participation à minimum 2 étapes qualificatives (participation aux tournois auxquels elles sont inscrites via formulaire FFR) et participation à la finale si elles se qualifient : chaque équipe sera accompagnée à hauteur minimum de 400 euros par tournoi. En fonction du nombre d'équipes inscrites, l'aide fédérale pourra être revue à la hausse.
- Si une équipe ne respecte pas ces engagements : pas de participation aux étapes auxquelles elle était inscrite ou pas de participation à l'étape finale si elle est qualifiée : la FFR ne versera pas d'aide financière.

## **4. Conditions de participation :**

Toutes les équipes participantes devront être :

- **Affiliées à la FFR**
- Les participants indiqués sur la feuille de match devront être :
  - Pour les « **joueuses autorisées** » : Des joueuses affiliées à la FFR et titulaires d'une carte de qualification « **Rugby compétition** » en cours de validité dans la catégorie Joueurs « **18 ans et plus** ».
  - Pour les « **personnes admises sur le banc de touche** » (3 maximum dont 1 entraîneur et 1 soigneur au minimum – article 421-5 des règlements généraux FFR) :
    - Entraineur : Être affilié à la FFR et titulaire de la mention EDU ou ECF sur la carte de qualification
    - Adjoint terrain : Être affilié à la FFR et titulaire de la mention EDU, ECF, dirigeant, volontaire ou joueur (à condition d'appartenir à la classe d'âge concernée par la rencontre (Article 351-2 des règlements généraux FFR))
    - Soigneur : Être affilié à la FFR et titulaire de la mention MED, PAR ou SOI
- Une équipe est composée de **15 joueuses maximum + 3 staff maximum sur chaque tournoi**

**Le non-respect du protocole et des obligations relatives à l'encadrement des équipes est prévu à l'article 511 des règlements généraux FFR.**

## **5. Spécificités :**

Une équipe peut être composée de **joueuses licenciées dans différents clubs : autorisation du président de club** à fournir si la joueuse joue pour une équipe différente de celle dans laquelle elle est licenciée.

Important : Une fois qu'une joueuse est **captée** (inscrite sur la feuille de match) avec une équipe du Challenge Sevens Féminin, elle ne peut pas participer aux autres tournois du Challenge Sevens Féminin avec une autre équipe inscrite à ce même challenge.

## **6. Informations complémentaires et inscriptions :**

- Les équipes souhaitant participer au Challenge Féminin de rugby à 7 doivent effectuer les démarches suivantes :
  - **Faire une demande de participation auprès de la FFR** (en retournant le formulaire ci-après) **avant le 30/03/2026**.
  - **Valider son inscription un mois avant auprès des différents tournois** (formulaire d'inscription et paiement des frais inscriptions et éventuelle caution).

Toute demande incomplète ou reçue hors délai ne pourra être prise en compte.

En cas de **demande de participation supérieure au nombre de places disponibles**, la sélection se fera sur le principe du premier arrivé – premier servi (en ayant respecté la démarche précédemment décrite avec un dossier complet).

## 7. Contacts :

- FFR : [florence.achard@ffr.fr](mailto:florence.achard@ffr.fr) / [flavien.bonne@ffr.fr](mailto:flavien.bonne@ffr.fr)
- Howard Hinton Sevens : [olivier.boulier@howardhintonsevens.com](mailto:olivier.boulier@howardhintonsevens.com); [baptiste.beaufils@howardhintonsevens.com](mailto:baptiste.beaufils@howardhintonsevens.com)
- Gérard Delamon : [tournoi.gerard.delamon@gmail.com](mailto:tournoi.gerard.delamon@gmail.com)
- Landes Sevens Cup : [guy.villenave@wanadoo.fr](mailto:guy.villenave@wanadoo.fr) / [jc.goussebaire@wanadoo.fr](mailto:jc.goussebaire@wanadoo.fr)
- Med Sevens : [karine@sudsevens.com](mailto:karine@sudsevens.com)

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE PARTICIPATION CHALLENGE SEVENS FEMININ

Ce formulaire s'adresse aux équipes souhaitant s'inscrire au Challenge Sevens Féminin.

*Nous vous demandons de renvoyer ce formulaire **avant le 30 mars 2026** à :*

[florence.achard@ffr.fr](mailto:florence.achard@ffr.fr) / [flavien.bonne@ffr.fr](mailto:flavien.bonne@ffr.fr)

Nom de l'équipe :

Numéro d'affiliation FFR :

Nom du manager :

Numéro de licence du manager (saison en cours) :

Adresse mail :

Téléphone :

Les tournois auxquels l'équipe s'engage à participer :

Tournoi	Oui	Non
Howard Hinton Sevens		
Delamon Sevens		
Landes Sevens Cup		
Med Sevens	Participation obligatoire si qualification parmi les 12 meilleures équipes	

L'équipe \_\_\_\_\_, inscrite au Challenge Sevens Féminin s'engage à :

- ⇒ **Participer aux tournois auxquels elle est inscrite (cf tableau ci-dessus)** et à tous les matchs du tournoi. Si forfait à un tournoi (conséquence sur les points et sur l'aide financière)
- ⇒ **Respecter le règlement** sportif des tournois.
- ⇒ Ce que chaque joueuse soit **détentrice d'une licence « Rugby Compétition »** dans la catégorie senior, et à pouvoir la présenter lors du tournoi
- ⇒ Ce que chaque membre du staff soit **détenteur d'une licence FFR** pouvoir la présenter lors du tournoi (cf 4. conditions de participation). Les membres du staff devront porter les brassards pendant les rencontres (obligation – Article 451-4 des règlements généraux FFR).
- ⇒ **Présenter l'autorisation du président de club**, si la joueuse participe au Challenge Sevens Féminin avec un club différent de celui dans lequel elle est licenciée.
- ⇒ **Respecter la règle de la captation**
- ⇒ **Renoncer à tout recours contre l'organisation** pour tout accident corporel ou matériel dont les joueuses et les encadrants pourraient être victime au cours des activités hors tournoi proposées par la manifestation.
- ⇒ **Autoriser les organisateurs des différents tournois à se servir sans conditions particulières des images**, des photos concernant mon équipe dans le but de promouvoir le Challenge Sevens Féminin.
- ⇒ **Ne pas nuire à l'image de marque de la FFR et du Challenge Sevens Féminin** par les contenus et la communication qu'elle diffuse et toute action sur et en dehors du terrain.
- ⇒ **Ce que dans chaque club, les membres du bureau directeur soient affiliés à la FFR via le club engagé** dans le Challenge avant le 1<sup>er</sup> juin de la saison en cours.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature et cachet du club :